

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 14 juin 2018

Personnes présentes

- Messieurs LEVRAT, CHABERT, DONGUY, DIDIER, RABATEL, HAUTAPLAIN, GASCON
- Mesdames OBADIA, GONIN, MONTAGNE, DUBOIS, VUICHARD, BERTHIER-CASSET, RASPER, CHOUTEAU

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion ordinaire du 17 mai 2018.

Ajout à l'ordre du jour : projet de boîte à livres

Tout d'abord, Monsieur le Maire donne la parole à deux représentantes de l'Association COMM'UNE SEREINE venues exposer aux Conseillers le projet d'installation, dans le village (lieu à définir) d'une boîte à livres (bibliothèque de rue) où chacun pourrait déposer et emprunter des livres gratuitement.

Une décision sera prise lors de la réunion du Conseil Municipal de juillet 2018.

Lotissement de la Balme

Des travaux de mise en conformité ont été entrepris par l'entreprise Capelli avant la reprise de la voirie et des espaces communs par la commune.

Toutefois, l'éclairage extérieur n'en faisait pas partie. Aussi, les habitants de ce lotissement souhaiteraient une participation financière de la commune afin de réaliser les travaux nécessaires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre à sa charge la somme de 1.300 € sur 2.697 €.

A noter que cette participation de remise en état est exceptionnelle car l'éclairage doit être réalisé, aux normes et en état de fonctionnement.

Service Missions Temporaires – C.D.G. 01

La délibération prise par le Conseil Municipal lors de la dernière réunion devait être prise en juin et non en mai. Aussi, il y a lieu de la renouveler ce jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de recourir au Service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la F.T.P. de l'Ain chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public.
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le Centre de gestion de la Fondation Publique Territoriale de l'Ain.
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la commune
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Décision modificative N° 1 - 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer la somme de 1.770 € du compte D020 au compte D2184.

Divers

- Afin de réaliser des économies non négligeables, les contrôles des bornes incendie seront réalisés en commun avec des communes de la 3CM.
- Un contrôle de l'air dans les 3 classes et la salle polyvalente sera fait le 15 juin 2018.
- La dernière réunion du COPIL a fait le point des Contes en Côtière 2018. Ceux-ci étant les « ambassadeurs de la 3CM », il est demandé aux communes de hausser la qualité des spectacles proposés.
- Réunion annuelle de la Ligue de Protection des Oiseaux : un point a été fait sur les barrières installées dans le village afin d'aider les amphibiens à rejoindre l'étang de Botte.
- Qualité de l'eau potable : la commune devra réaliser un bilan complet des puits, château d'eau ..., avant la reprise de cette compétence par la 3CM.

Conseil Communautaire du 7 juin 2018

- Rapport annuel 2017 sur le service public de prévention et de gestion des déchets
- ZAC DES Viaducs – vente d'un tènement foncier 3CM/Société LAVY
- ZAC des Viaducs – vente d'un tènement foncier 3CM/Société ALBOPLIS
- ZAC des Prés Seigneurs – acquisition d'un tènement foncier 3CM/SCI EXETERR
- ZAC des Goucheronnes – transfert de la concession d'aménagement
- ZAC des Goucheronnes – convention de partenariat 3CM/Chambre d'Agriculture de l'Ain
- CISPD – programme financier 2018
- Politique de la ville – programmation financière 2018
- Giratoire au carrefour de la RD61A/RD1084 – accès CARRIER / Requalification du faubourg de Lyon, demande de subvention auprès du Département de l'Ain, au titre de la dotation territoriale
- Respect de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- Délégation d'attribution de l'organe délibérant de la 3CM au Président
- Intérêt communautaire de la compétence commerce

Le compte rendu détaillé de cette réunion peut être consulté en mairie.

Prochaine réunion : jeudi 12 juillet 2018 – 20 h 30

Monsieur le Maire

La Secrétaire de séance

Les Conseillers